

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D220718-01

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2022

Présents : M. Sébastien CARRE, M. Vincent CAUSSE, Mme Laetitia CHALLANCIN, M. Bernard CROZAT, M. Florent FAUCHERY, Mme Marie-Jo JEAN, Mme Danielle JOLLAND, M. Régis MARCEL, M. Pascal PEREZ, M. Joseph PERROUD, Mme Amélie RAVEL, Mme Catherine RISSOAN, M. Olivier ROCHAS, M. Alain TERRAIL, M. Laurent TERRAIL

Absents : M. Christian DIDIER, M. Florian MARTIN, Mme Maud SARMEO, Mme Isabelle VATANT

Excusés : Mme Hélène BOULAS (procuration à M. Vincent CAUSSE), Mme Christine FIGUET (procuration à Mme Marie-Jo JEAN), Mme Carole de JOUX (procuration à M. Alain TERRAIL), Mme Sylvie ROUVIER (procuration à M. Joseph PERROUD)

Secrétaire de séance : M. Joseph PERROUD

OBJET : Constitution et adhésion au groupement de commandes entre la Commune de Montmeyran et les Communes de Malissard et Beaumont-lès-Valence concernant les travaux de voirie (2023-2026)

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6, L2113-7 et R2332-15,

VU le projet de convention constitutive du groupement à intervenir,

CONSIDERANT que le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes, qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

CONSIDERANT que la Commune de Montmeyran et les Communes de Beaumont-les-Valence et Malissard présentent des besoins similaires en matière de travaux d'entretien de la voirie, Dès lors, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes afin de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux d'entretien de la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE

- **DE VALIDER** la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie entre la Commune de Montmeyran et les Communes de Beaumont-les-Valence et Malissard et d'y **ADHERER**,
- **DE DESIGNER** la Commune de Malissard en tant que coordinatrice du groupement de commandes de travaux de voirie,

- **D'APPROUVER** la convention précisant le fonctionnement et les obligations des membres du groupement de commandes de travaux de voirie,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention
- **DE DESIGNER** M. Olivier ROCHAS en tant que représentant titulaire et Laurent TERRAIL en tant que représentant suppléant à la commission des marchés pour cette seule consultation.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	19
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme
Fait à Montmeyran, le 19 juillet 2022
Le maire, Olivier ROCHAS

